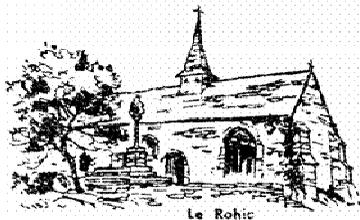


# *Le Messenger de Saint Patern*

*Octobre 2019 – N°100*

Bulletin d'information  
de la paroisse  
Saint Patern



2 place Sainte Catherine  
Vannes  
02 97 47 16 84  
<http://stpatern-vannes.fr>

## LES OFFICES DE LA SEMAINE - 2019

- Samedi**      ⇒ de 17h00 à 17h45 *Confessions* à l'église  
 ⇒ 18h00 Messe anticipée du dimanche à St Patern
- 
- Dimanche**    ⇒ Messe à St Patern :  
                   ⇒ 9h30 (St Pie V ou forme extraordinaire)  
                   ⇒ 11h00 (forme ordinaire).  
 ⇒ 10h00 Messe dans les chapelles :  
                   1<sup>er</sup> dimanche du mois à Notre Dame du Rohic  
                   2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> dimanche du mois à Saint Laurent
- 
- Mardi**            ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine  
 ⇒ 10h00 à 12h00 ADORATION à la chapelle Ste Catherine
- 
- Mercredi**      ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine  
 ⇒ 17h00 *Rosaire* à l'église avec les « Christi fideles » / confessions  
 ⇒ 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
- 
- Jeudi**            ⇒ 9h00 *Laudes* chantées à la chapelle Ste Catherine  
 ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine  
 ⇒ 18h00 *Confessions* à l'église et 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
- 
- Vendredi**      ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine  
 ⇒ 10h00 *Chapelet* à la chapelle Ste Catherine  
 ⇒ 18h00 *Confessions* à l'église et 18h30 Messe (St Pie V) à l'église  
 ⇒ 19h15 à 20h ADORATION et confessions à l'église

\*\*\*

### PERMANENCE AU PRESBYTERE

de 10h à 12h du lundi au samedi et de 16h à 18h du mardi au vendredi

### ABONNEMENT

Nom : Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Je consulte le bulletin paroissial sur le site de la paroisse

Je désire recevoir le bulletin paroissial par la poste, je verse 15€.

Je soutiens le bulletin et la mission de la paroisse en faisant un don de 10€, 20€, ou \_\_\_\_\_ €

*Pour tout renseignement, s'adresser au presbytère Saint Patern,*

*2 Place Sainte Catherine - 56000 VANNES. Tél. 02.97.47.16.84. [paroisse.st.patern@orange.fr](mailto:paroisse.st.patern@orange.fr)*

**Éditorial: de Monseigneur Raymond Centène****Objet : projet de loi de bioéthique**

Le projet de loi bioéthique présenté au conseil des ministres en juillet dernier et adopté en commission spéciale est débattu à l'Assemblée nationale depuis le 24 septembre.

Ensemble ou séparément, les évêques de France se sont exprimés à plusieurs reprises sur ce sujet pour alerter sur les graves enjeux soulevés par ce projet de loi, notamment dans la déclaration *Dignité de la Procréation* publiée le 20 septembre 2018 par la Commission de bioéthique de la Conférence des évêques de France.

Cette déclaration, qui met en évidence les graves dérives civilisationnelles et anthropologiques de ce projet de loi, nous invite à prendre en considération plusieurs points essentiels :

La procréation ne doit pas s'apparenter à une fabrication ni à une marchandisation ni à une instrumentalisation ;

La procréation ne doit pas s'affranchir d'une relation intégrant toutes les dimensions de la personne ;

La procréation ne doit pas être l'objet d'une volonté à tout prix mais le fruit du désir d'accueillir ;

Il est urgent de travailler à un accompagnement respectueux des personnes en souffrance d'attente d'enfant.

On ne saurait justifier ce projet de loi par un simple argument d'égalité : « *l'invocation du seul argument de l'égalité ne peut justifier la demande de légalisation de l'AMP pour toutes les femmes* »<sup>1</sup>.

Ce projet de loi soulève plusieurs questions éthiques fondamentales : le devenir des embryons surnuméraires et le pouvoir du « projet parental », la question du recours à un tiers-donneur et l'anonymat du don, les techniques de diagnostic et de sélection préimplantatoires, et le développement de l'eugénisme libéral qui en découle.

Il présente également un risque réel de marchandisation de la personne humaine, avec un impact fort sur la transformation de la mission de la médecine.

L'intérêt supérieur de l'enfant exige une référence paternelle : « *L'institutionnalisation de l'absence paternelle conforterait socialement l'idée que la diminution des responsabilités du père, voire son éviction, n'est pas un problème anthropologique, psychologique et social* »<sup>2</sup>.

En effet, c'est le droit à l'enfant, quelles qu'en soient les conséquences, qui fait irruption dans la législation au mépris du droit de l'enfant à naître d'un père et d'une mère tel qu'il est reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant dont la France est pourtant signataire.

Face à ce projet de loi se pose pour nous une question fondamentale : quelle civilisation voulons-nous ? Notre foi et notre raison éclairée par l'Esprit-Saint nous

---

<sup>1</sup>Déclaration Dignité de la Procréation, Commission de bioéthique de la Conférence des Evêques de France, article 48 page 14

<sup>2</sup>Déclaration Dignité de la Procréation, Commission de bioéthique de la Conférence des Evêques de France, article 36 page 10

poussent à lutter pour défendre les plus pauvres, les plus faibles et les plus fragiles, à nous mobiliser pour défendre l'incroyable dignité que nous confère notre condition de personne créée à l'image de Dieu. Notre devoir est de témoigner de cette dignité. Nous sommes tous invités à le faire, chacun avec les moyens de dialogue et d'interpellation qui sont les siens.

Il appartient aux fidèles laïcs d'animer les réalités temporelles à la lumière de la foi et de l'enseignement de l'Église. C'est à eux qu'il revient de choisir les moyens d'action qui leur paraissent les plus appropriés et de les mettre en œuvre dans le respect de chacun. Le service diocésain de la Pastorale de la Santé propose une réflexion sur les enjeux de la bioéthique. De leur côté les Associations Familiales Catholiques, dont les membres ont participé aux Etats Généraux de bioéthique, rencontré les parlementaires et tenté de sensibiliser l'opinion, appellent à participer à une manifestation le 6 octobre prochain. Vous pourrez trouver sur le site internet du diocèse (<https://www.vannes.catholique.fr/tous-a-paris-le-6-octobre/>) toutes les indications pour vous rendre à Paris le 6 octobre au départ des principales villes du département.

✘ **Raymond Centène**  
Evêque de Vannes

### Sous le Manteau de Marie

Chers paroissiens,

Ces appels de nos évêques, à défendre la famille, l'enfant, la vie et notre société nous invitent grandement à agir. Et il faut, pour cela, se faire entendre de ceux qui votent les lois de notre pays.

Mais nous savons bien que celui qui pousse les hommes à transgresser les dix commandements et l'enseignement de l'Évangile est le prince du mensonge : le démon. C'est lui qui fait croire que l'homme est maître de sa vie, et qu'il peut faire n'importe quoi. Alors que nous savons, que nous sommes sur cette terre, pour nous préparer à notre Salut éternel, en s'appliquant à faire la volonté de Dieu.

Aussi il nous faut, de toute urgence, nous tourner vers Celle qui nous a dit : « *qu'à la fin, son Cœur immaculé triompherait !* »

C'est en effet Marie, la mère du Christ, la Mère de Dieu qui écrasera la tête du Malin ; c'est donc vers elle qu'il faut se tourner pour la supplier et l'implorer de venir à notre secours.

Aussi pour ceux qui ne peuvent pas aller à Paris, mais qui veulent agir, je vous propose deux temps de prière : **Vendredi 4 octobre à 19h, veillée d'adoration** pour la famille et l'enfant, et le **dimanche 6 octobre à 16h nous ferons une supplication à notre Dame** pour qu'elle nous sauve de ces lois.

**Le dimanche 13 octobre, au cours des messes dominicales nous renouvellerons notre consécration à Notre Dame.**

Et bien-sûr pendant tout le temps du **mois d'octobre nous aurons à cœur de dire le Rosaire** (ou au moins le chapelet) pour demander à Notre Dame qu'elle protège de tout mal notre pays, nos familles, nos enfants et l'Église.

Nous n'avons plus qu'un seul choix nous mettre tous sous le manteau de Marie, pour qu'elle nous protège de flèches acérées du malin et nous montre le vrai chemin du Ciel.

Abbé Raphaël d'Anselme, curé de saint Patern

**ANNONCES**

Du Vendredi 4 octobre 14h au samedi 5 octobre 12h Vénération des reliques de saint François Xavier et sainte Thérèse de l'enfant Jésus à la Cathédrale.

**Vendredi 4 octobre à 19h, veillée d'adoration** pour la famille et l'enfant

**Dimanche 6 octobre à 16h Supplication** à notre Dame à l'Eglise saint Patern.

**Dimanche 13 octobre, au cours des messes dominicales renouvellement de la consécration de la paroisse** à Notre Dame.

Samedi 19 octobre Rassemblement des enfants de Chœur de la Province Bretagne à Vannes

**Jeudi 31 octobre** ⇒18h00 Messe anticipé de la Toussaint

**Vendredi 1er novembre Fête de la Toussaint**

⇒ Messes à 9h30 (St Pie V) et 11h à l'Eglise

15h Vêpres de la Toussaint et bénédiction du Cimetière de Boismoreau

**Samedi 2 novembre Commémoration des fidèles défunts**

11h00 messe des défunts à l'église

18h30 messe de Requiem (St Pie V) à l'église

(Pas de messe anticipé du dimanche)

**Nos joies et nos peines****Baptêmes :**

1<sup>er</sup> sept. Georges Robinet

21 sept. Meriadeg Denis

14 sept. Thomas Rousseau

28 sept. Léonne Jégouzo

15 sept. Louis Gueguin

**Mariage :**

7 sept. Mr Antoine Goude et Mlle Marie Bureau

28 sept. Mr Pierre-Arnaud Reversé et Mlle Olivia Meynial

**Obsèques :**

10 sept. Mr Marc Cloerec

17 sept. Mr Jacques Tête

11 sept. Mme Marie Louise Renac

19 sept. Mme Madeleine Guilloux

12 sept. Mme Mauricette Recrosio

25 sept. Mme Suzanne le Moal

13 sept. Mme Christiane Costes

**Intention de prière du pape François de octobre 2019 :**

**Printemps missionnaire dans l'Eglise :** Pour que le souffle de l'Esprit Saint suscite un nouveau printemps missionnaire dans l'Eglise

***INTERVENTION DE MGR MICHEL AUPETIT - Soirée de présentation des positions de la Conférence des évêques de France***

Lundi 16 septembre 2019 - Collège des Bernardins

La première réflexion que je voudrais aborder avec vous est celle de la pratique médicale. La tradition française, contrairement à celle du monde anglo-saxon fondée sur une dimension contractuelle, est basée sur la relation de confiance entre le médecin et le malade. Elle est établie par le libre choix du médecin qui peut être remis en cause. Nous nous apercevons que, peu à peu, la position de soignant du médecin s'estompée pour devenir celle d'un prestataire de service : « Je paye donc j'ai droit à... ».

La dimension altruiste du « prendre soin » à la fois évangélique et hippocratique disparaît au profit d'un technicien du désir et éclipse cette dimension humaine d'une relation interpersonnelle qu'un robot ne pourra jamais remplir.

Ceci est particulièrement visible dans la proposition de loi qui nous est présentée en matière de bioéthique. En effet, jusqu'à présent l'assistance médicale à la procréation, ou PMA, était véritablement un soin pour pallier à l'infertilité d'un couple. Les deux indications données par la loi étaient de remédier à l'infertilité médicalement diagnostiquée et au risque de transmission de maladies à l'enfant (article L 2141-2).

La nouvelle loi ouvre la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires, qui donc ne présentent pas de problèmes médicaux d'infertilité. La cause évoquée par le législateur est la discrimination. Cet argument politique n'est pas tenable juridiquement comme l'a relevé le Conseil d'état le 28 septembre 2018, il y a un an : « Les couples formés d'un homme et d'une femme sont, au regard la procréation, dans une situation différente de celle des couples de personnes du même sexe ». En outre, à deux reprises, le Conseil Européen des Droits de l'Homme a refusé de condamner la France en affirmant qu'il n'y avait pas de discrimination dans ce cas. Nous sommes bien devant un changement de paradigme pour lequel la médecine soignante devient une « prestation » au service des volontés individuelles.

La médecine se met en dépendance du marché de la procréation où priment les intérêts financiers et la volonté toute-puissante des adultes. L'enfant désiré y est réduit à l'état de produit.

On m'a demandé aussi de vous parler de la recherche sur l'embryon humain qui va être élargie. Pour comprendre les enjeux, il me faut revenir au début de la législation française sur la bioéthique. En 1994, le code civil dans son article 16 affirmait « le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie ». Cela avait pour conséquence l'interdiction de toute recherche portant atteinte à l'intégrité d'un embryon humain. En 2004, il y eut l'introduction d'une dérogation temporaire pour les embryons ne faisant plus l'objet d'un projet parental, à condition que cela soit ordonné à des progrès thérapeutiques majeurs et à condition qu'il n'y ait pas de méthodes alternatives d'efficacité comparable.

En 2011, la finalité thérapeutique a été remplacée par la finalité médicale élargissant la voie aux recherches sur les cellules embryonnaires dont on sait qu'elles ne sont obtenues que par destruction d'un embryon, c'est-à-dire de la vie d'un être humain vivant. En 2013, la loi a supprimé l'expression formelle du principe d'interdiction des recherches sur l'embryon pour le remplacer par un régime d'autorisation sous conditions ce qui, bien sûr, ouvrait largement les vannes.

Pourtant la France avait ratifié la convention d'Oviedo qui stipule : « Lorsque la recherche sur les embryons in vitro est admise par la loi, celle-ci assure une protection adéquate de l'embryon. La constitution d'embryons humains aux fins de recherche est interdite. » Cette fois-ci, la loi va beaucoup plus loin. Elle prévoit de créer un régime propre de recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines distinctes du régime de recherche sur l'embryon. L'argumentation est la suivante : il s'agit de « tirer les conséquences de la différence de nature entre l'embryon et les cellules souches embryonnaires qui ne conduisent pas au même questionnement éthique ». En réalité quand la recherche porte sur l'embryon ou sur les cellules souches embryonnaires, elle implique toujours la destruction d'un embryon, c'est à dire d'un être humain vivant. Le projet de loi vise aussi à autoriser la conservation de l'embryon humain in vitro jusqu'à 14 jours. La seule justification de cette disposition est simplement due à la capacité récente qu'a le monde scientifique de maintenir un embryon humain en développement in vitro jusqu'à 14 jours. Le projet de loi prévoit aussi de supprimer l'interdiction de création d'embryons transgéniques ou chimériques. L'interdiction ne porterait que sur la modification génétique d'un embryon humain par l'adjonction de cellules provenant d'autres espèces.

Nous voyons que nous sommes dans l'ère du professeur Nimbus et des savants fous. Le Japon a autorisé la création d'embryons chimériques, c'est-à-dire d'embryons constitués pour partie l'homme et d'animal. Les justifications d'une telle monstruosité sont toujours les mêmes : les progrès de la médecine. C'était déjà ce qui avait justifié les recherches sur les cellules embryonnaires qui n'ont jusqu'alors donné que fort peu de résultats alors que d'autres techniques plus respectueuses de l'éthique et plus humaines ont fait la preuve de leur plus grande efficacité (les cellules du cordon ou du sang du cordon, par exemple). Le principe de précaution qui s'exerce aujourd'hui dans tous les domaines ne s'applique pas dans ce cas beaucoup plus grave quant aux conséquences, c'est pour le moins étonnant. Tout cela vient de l'incapacité et de la volonté expresse de ne pas donner un statut à l'embryon humain.

Le 24 mai 1984, le Comité Consultatif National d'Éthique définissait l'embryon comme « personne humaine potentielle ». Ce tour de passe-passe philosophico-scientifique a permis de ne donner aucun statut juridique à l'embryon. La même année, la commission anglaise présidée par Lady Warnock entérinait la notion de pré-embryon jusqu'au 14e jour du développement embryonnaire, ce qui a permis à la Grande-Bretagne de faire des expérimentations embryonnaires qui, par rapport à la transgression éthique majeure, n'ont pas vraiment fait avancer la médecine. Dans le même temps, toujours en 1984, une commission est lancée en Allemagne sous la présidence d'Ernst Benda. Ses conclusions seront totalement différentes de la position anglaise puisque le droit allemand, qui s'appuie sur le droit romain, fait la distinction entre personne et chose. Aussi, dans ce pays, l'embryon humain est déjà protégé par le principe de dignité, mais aussi par le droit constitutionnel allemand au « libre épanouissement de la personnalité ».

Pourquoi l'embryon humain est-il traité de manière différente en fonction du droit des pays européens ? Il est temps que dans notre pays, la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, le droit se penche sérieusement sur la qualification juridique de l'embryon humain. A-t-il moins de valeur que les larves du scarabée doré ou que l'œuf du rouge-gorge ? »

## LE SACREMENT DU MARIAGE CHANGE T-IL VRAIMENT LE COUPLE ?

*Dans une histoire d'amour il y un "avant" et un "après" le sacrement du mariage. Il donne la force qui seule permet de réussir un mariage et de surmonter les épreuves du temps. Tout semble identique, pourtant tout change...*

Il y a un phénomène qui m'a toujours surpris. De nombreux couples se séparent après un an de mariage, et cela même si les époux vivaient ensemble depuis de longues années, bien avant de se marier religieusement. En y réfléchissant, cela semble indiquer qu'il y a des attentes qui ne correspondent pas tout à fait à la réalité du mariage. Il est certain que si on met toute l'espérance dans l'amour, parce qu'il est *une force mystérieuse* qui restera toujours avec nous, on risque alors de construire sur du sable... Heureusement, notre foi nous libère de cette attente un peu naïve. Car la vraie force se trouve d'abord dans le sacrement, pas dans un sentiment. Ce sacrement qui nous promet la présence stable et fidèle du Créateur. Celui qui, le jour du mariage, s'engage avec nous pour toujours. Celui qui vient compléter ce que nous n'avons pas.

Mais très concrètement, qu'est-ce qui change vraiment entre *avant* et *après* le sacrement du mariage ? Pour répondre à cette question, j'aimerais rappeler quel est le sens des sacrements en partant de cette phrase de la Bible que nous connaissons tous mais dont nous ne mesurons pas toujours la profondeur : « Dieu a créé l'homme à son image » (Gn 1, 27). Dieu nous a confié le monde pour continuer son œuvre d'amour et de paix. Dans son état originel, la nature humaine nous permettait d'agir comme Dieu agit, d'aimer comme Dieu aime. Mais la nature humaine a été blessée par la chute de l'homme. C'est un peu comme si le cordon ombilical entre la mère et l'enfant était abîmé, voire brisé. En conséquence, toute la vie de la mère n'entre plus dans l'embryon... et l'embryon se développe difficilement. De la même façon, depuis cette rupture originelle, toute la vie de Dieu n'entre plus dans l'homme. Depuis ce moment-là, l'amour est devenu difficile, voire très difficile. Même saint Paul reconnaît cette double loi qu'il découvre au plus intime de lui-même :

« Au plus profond de moi-même, je prends plaisir à la loi de Dieu. Mais, dans les membres de mon corps, je découvre une autre loi, qui combat contre la loi que suit ma raison et me rend prisonnier de la loi du péché présente dans mon corps... » (Rom 7, 22-23). Toute la Bible est la réponse de Dieu au *non* de l'homme. Elle exprime Son effort pour renouer le cordon ombilical entre Lui et nous. Pour aboutir à son incarnation : si Dieu devient finalement homme, c'est pour rester définitivement *Dieu-avec-nous*. Ainsi, Il nous offre la possibilité d'accueillir à nouveau la vie de Dieu. À ce titre, les sacrements sont une des expressions les plus puissantes de ce *Dieu-avec-nous*. Grâce à eux, la vie de Dieu entre à nouveau dans l'homme. Notre vie avec la vie de Dieu devient ainsi la vraie vie – comme Dieu l'avait toujours prévue depuis le commencement. Un sacrement, c'est donc une porte par laquelle Dieu entre dans notre vie, pour rester avec nous. C'est une force qui nous permet de redevenir un peu plus nous-mêmes. |

Alors qu'est-ce qui change grâce aux sacrements ? Pour le comprendre j'aimerais tout d'abord vous expliquer quelle est la différence entre l'*avant* et l'*après* du sacrement de l'ordre. La semaine qui a précédé mon ordination sacerdotale, ma communauté m'a proposé d'aller chaque jour dans une crypte, avec mes autres frères qui allaient – comme moi – être ordonnés prêtres. Chacun à son autel, nous répétions la messe du début à la fin pour bien la célébrer le jour J. Ce qui voulait dire que je me changeais, en revêtant le vêtement du prêtre, je préparais l'autel et je célébrais toute la messe... sans être prêtre encore. Quand je disais « ceci est mon corps

», « ceci est la coupe de mon sang », il ne se passait rien, car je n'étais pas encore prêtre.

Le jour de mon ordination – c'était le 22 décembre 2001 à Rome – l'évêque m'a imposé ses mains. Dès le lendemain, j'ai prononcé exactement les mêmes paroles et j'ai fait exactement les mêmes gestes qu'avant. Mais là, le ciel s'ouvrait et le Seigneur descendait pour guérir, pour nourrir, pour pardonner, servir et renouveler... Je n'ai rien changé dans mes paroles et mes gestes, mais le sacrement a tout changé !

Par le sacrement, Dieu a élevé mes gestes au niveau de son agir dans le monde. Désormais les gestes de mon agir sacerdotal ne m'appartiennent plus. Leur signification a changé. Ils sont remplis de la présence de Dieu. Ils sont chargés du pouvoir rédempteur du Sauveur. Moi je n'ai rien changé. C'est le sacrement qui a tout changé. Je ne peux plus dire que je n'ai pas envie de célébrer la messe, de confesser, d'écouter les gens, d'ouvrir mon cœur à Dieu, et heureusement ! Car je me suis consacré à Lui. Cela peut sembler un peu lourd au premier coup d'œil. Pourtant, je participe à une fécondité qui dépasse infiniment la mienne !

Je crois qu'on peut appliquer la même force de transformation au sacrement du mariage. Il y a un vrai *avant* et *après*. La signification et la valeur des gestes change presque complètement. La prière d'ouverture dans le rituel du sacrement du mariage parle des fiancés en ces termes : « Leurs cœurs sont déjà remplis d'amour l'un pour l'autre, mais ils veulent te confier cet amour et te demandent de le consacrer ».

Consacrer signifie dédier : donner son amour à Dieu pour qu'il en dispose. Avant le sacrement, nous pouvons dire que l'amour d'un couple appartient exclusivement aux fiancés. Leurs gestes sont une expression de leur amour, mais ils restent limités à eux deux. Leur signification est celle du *je t'aime*. Pas moins, pas plus. Au début de la Création, ces gestes étaient sensés devenir un lieu de la présence de Dieu. Ils manifestaient un signe visible de l'amour invisible de Dieu dans le monde, un lieu où l'action de Dieu dans le monde trouvait sa continuité.

Le jour du mariage, les deux se donnent le sacrement du mariage. Ils consacrent leur amour à Dieu. À ce moment, l'Esprit saint change la signification ainsi que la fécondité de leur amour en pensées, en paroles et en gestes. Avant, quand ils se prenaient dans les bras, c'était beau. Mais c'était leur affaire. Maintenant et grâce au sacrement du mariage, quand ils se prennent dans les bras, le ciel s'ouvre et le Seigneur descend pour guérir, pour nourrir, pour pardonner, servir et renouveler... Les deux n'ont rien changé, mais le sacrement a tout changé. Par le sacrement, Dieu a élevé les gestes des époux au niveau de son agir. Dans leur agir de couple, les gestes ne leur appartiennent plus entièrement. Ainsi, la signification de leurs gestes a changé. Ils sont remplis de la présence de Dieu, ils sont chargés du pouvoir rédempteur du Sauveur. Le couple n'a rien changé, le sacrement a tout changé. En plus, ils ne peuvent plus dire qu'ils n'ont pas envie d'aimer, d'accueillir, d'être don l'un pour l'autre. Car ils ont consacré leur amour à Dieu. Cela peut sembler aussi un peu lourd au premier coup d'œil. Pourtant, ils participent à une fécondité qui dépasse infiniment la leur !

Un jour, après que je leur ai présenté cette explication, un jeune couple me disait la chose suivante : « Dans ce cas, si un jour nous apprenons une très mauvaise nouvelle, par exemple qu'il y a eu un attentat, et que le soir même nous nous prenons dans les bras avec un amour vrai, un amour qui est don de soi, cela veut dire que nous effectuons un acte de réparation ? Que nous créons un vrai équilibre entre le "non" et le "oui" dans le monde, parce que dans notre amour, nous rendons Dieu présent ? Est-ce vrai ? ».

Oui, c'est vrai. Leur oui est un très grand « oui » ! Je me souviens n'avoir pu cacher ma joie à ces deux jeunes mariés. Je les ai encouragé d'essayer de toujours vivre ainsi. Honnêtement, je crois que le sacrement du mariage est assez similaire au sacrement de l'ordre. Par son amour, le couple fait descendre le Seigneur autant que nous, prêtres, le faisons descendre au moment des paroles de la consécration. Chers couples, soyez conscients de la grandeur de votre vocation !

*Père Paul Habsburg | 25 août 2019 Alateia*

### **AUTOUR DE LA SPIRITUALITE BRETONNE,**

« O santez Anna benniget, C'hwizoget an hollinouret ; An dud, ar sent hag an aeled  
A gan ho meuleudibemdez. »

O saint Anne bénie de Dieu ! L'univers vous honore ; Les hommes, les saints et les anges  
Chantent tous les jours votre mélodie.

- Il y a 505 ans, mort d'Anna Breizh, la duchesse Anne de Bretagne et reine de France. - -
- Il y a 395 ans, sainte Anne se fit connaître à Yvon Nikolazig (25 juillet 1624).
- Il y a 215 ans, exécution de JorjKadoudal, Breton défenseur de Dieu et du Roi.
- Il y a 165 ans, le Pape Pie IX proclame le dogme de l'Immaculée Conception
- Il y a 105 ans, le Pape Pie X proclame Sainte Anne, patronne de la Bretagne.
- Il y a 65 ans, le pape Pie XII consacre la Bretagne historique au cœur immaculé de Marie.

Son discours radiodiffusé se terminait en breton : « *Ra vo meuletKalonglan Mari, ra vo meuletSantez Anna, patronez vat arVretoned !* » (Béni soit le cœur immaculé de Marie, bénie soit sainte Anne, la bonne patronne des Bretons).

On peut entendre par « spiritualité Bretonne » la manière qu'ont eue les Bretons, au cours des siècles, de rendre gloire à Dieu à leur façon, toute particulière. Il s'agit de nous aider à comprendre, et peut-être à faire nôtre, certains aspects de cette manière de **rendre gloire à Dieu en Bretagne** et qui recouvre tous les domaines de la vie : la **langue** tout particulièrement, mais aussi d'autres aspects comme l'influence de la religion des Celtes qui a été comme une pierre d'attente de la venue du christianisme. Tout cela, nous pouvons **le contempler pour remercier Dieu de toutes ces richesses** qui forment un **terreau** que la foi trouve en Bretagne pour porter du fruit.

Notre foi ne peut pas se développer « hors sol », elle a besoin d'un terreau, d'une culture, qui la porte au jour le jour, qui la soutienne. Notre foi doit nous aider à rendre gloire à Dieu à notre tour en Bretagne.

Nous pouvons nous émerveiller déjà de **cette longue procession des saints et des saintes** en Bretagne tout au long de quinze siècles de chrétienté.

Les saints précurseurs gallo-romains (saintAlar).

Les saints fondateurs illustrés par l'image des sept saints des sept évêchés du pèlerinage du TroBreizh, pèlerinagecircumambulatoire (circulaire et dans le sens de la course du soleil), le pèlerinage national des Bretons. Les saints du moyen âge qui ont fondé tant de monastères : celtiques, à la suite de saint Colomban ; bénédictins, à la suite de saint Benoît ; cisterciens, à la suite de saint Bernard... Puis ce fut le temps de saint Yves, des ordres franciscains et dominicains, de saint Vincent Ferrier, le grand apôtre, précurseur. Puis ce fut le temps des Jésuites et celui des missions bretonnes : Michel le Nobletz, Le PèreMaunoir, le PèreHuby et tant d'autres...

Et puis ce fut le temps des saintes femmes comme la Vénérable Catherine de Francheville qui, à Vannes, fonda les premières retraites pour femmes, Catherine Danielou, Marie-Amice Picart, et ce fut également le temps de saints hommes comme Keriolet et Nikolazig.

Plus tard, arriva le temps de la Révolution Française, avec sa longue liste de religieux et religieuses martyrs. Et cette cohorte de saints arrive jusqu'à nous avec des milliers de missionnaires qui se sont répandus sur tous les continents, des personnages comme le bienheureux Marcel Callo, Alexis Presse qui reconstruisit l'abbaye de Boquen ou encore l'apôtre de l'idéal de la Bretagne chrétienne, Yann-Vari Perrot et son mouvement du Bleun Brug.

De cette longue procession des saints bretons, tout au long des siècles, nous pouvons trouver partout, en Bretagne, des traces. À l'ouest, c'est une multitude de **Plou** (paroisse), de **Tre**(trêve, subdivision de la paroisse), de **Lan** (ermitage), de **Lok**(lieu consacré) qui, suivis du saint éponyme, quadrillent notre géographie. Tous ces vestiges toponymiques, qui portent le nom d'un saint (dont les deux tiers d'entre eux sont aujourd'hui oubliés et inconnus), attestent que les premières communautés chrétiennes de Bretagne se sont déterminées par rapport à leurs pasteurs, des hommes de foi autour de qui ces communautés se constituèrent et se cristallisèrent.

Le début de la chrétienté, en Bretagne, est d'abord rural, à l'ouest ; et citadin, à l'est, avec des saints comme Rogatien et Donatien à Nantes (jeunes frères martyrisés par les Romains au début du IV<sup>e</sup> s.), saint Melaine à Rennes (évêque de la cité au début du VI<sup>e</sup> s.). La petite Bretagne, à l'ouest, est née chrétienne : grâce à la colonisation des campagnes par l'émigration de Bretons de l'île de grande Bretagne. Ils ont fait de notre terre une « Terre sainte », au sens où notre peuple est né chrétien dès son commencement en Armorique. Il n'y a pas eu de baptême : la Bretagne a été fondée chrétienne par les colons bretons dès le début, à l'occasion d'un « **pèlerinage intérieur** » (selon Job an Irien). Car c'est ce pèlerinage intérieur et spirituel qui donne son sens au pèlerinage extérieur, qui l'oriente et le fortifie.

Ce pèlerinage intérieur, qui s'inspire des Pères du Désert, concernait pourtant nos populations des forêts et des landes de l'Argoat, nos populations maritimes de l'Arvor. Et ce pèlerinage intérieur continue aujourd'hui d'une autre façon, non plus en traversant la mer pour aller au désert, mais quand la sagesse bretonne christianisée nous dit aujourd'hui :

- *Distagañhor c'halon diouzh ar bed-mañ* (Détacher notre cœur de ce monde)
- *N'omp ket graet evit chom* (Nous ne sommes pas faits pour rester ici-bas)
- *Ne gasimp ket an traou-se ganeomp d'ar Baradoz*  
(Nous n'emporterons rien de ce que nous possédons au Paradis)

Il y a une pratique, bien consolidée parmi notre peuple, qui consiste à marcher vers les sanctuaires, une pratique renouvelée chaque année à l'occasion des nombreux pardons, fêtes à la fois religieuses et villageoises. Cette piété populaire est profondément enracinée. En réalité, le pèlerinage n'a pas un commencement et une fin : notre peuple s'identifie profondément à l'état de pèlerin, qui est précisément celui du disciple marchant sur les traces du Christ.

**Dieu est proche pour un Breton.** Il est de l'autre cote du talus. C'est lié au paysage de bocages et de vallons, c'est lié aussi aux dangers de la mer. En Breton on ne dit pas « Seigneur Jésus » mais plutôt « *Salver Jezuz* » (Sauveur Jésus). Les deux sont vrais !

**Un autre regard sur la nature.** Cette chrétienté rurale nous fait nous émerveiller du Dieu créateur.

Exemple de prière bretonne du XIIe siècle, où l'on n'est pas loin de Saint François : *Salut Seigneur de gloire ! Sois loué par l'église et la chapelle par la vallée et la montagne, par les trois sources jaillissantes. Deux au-dessus du vent, une au-dessus de la terre. Soit loué par le jour et la nuit par la soie et les arbres fruitiers Abraham le père de la foi, t'a loué. Sois loué par la vie éternelle, par l'oiseau et l'abeille, par l'herbe neuve et les nouvelles pousses, Aaron et Moïse t'ont loué. Sois loué par le male et la femelle, par les semaines et les étoilés, par l'air et le firmament, par les livres et les lettres, par les poissons dans la rivière, par les pensées et les actions par le sable et le sol par tout le bien qui a été fait. Je te loue Seigneur de gloire, Salut, Seigneur de gloire !*

**La religion celtique a été comme une pierre d'attente** du christianisme qui n'a pas eu de peine à la christianiser. Le mystère de la Très Sainte-Trinité a été facilement accepté et est particulièrement honoré en de nombreux lieux. À Rumengol, le sanctuaire a été construit sur un lieu druidique et le pardon s'est fixé le dimanche de la Trinité. Le culte à la Très Sainte-Trinité, très répandu en Bretagne, fait comme un écho de l'ancienne religion symbolisée par les trois éléments du *triskell* (le feu, l'eau, la terre) : - le feu. Le feu se retrouve toujours à Noël à Treflevenez (lumière de Jésus au milieu de la nuit), à la flamme des cierges de Pâques (signes de la Résurrection), au traditionnel feu de la Saint-Jean d'été (six mois après Noël), le 8 septembre à Bulad...

- l'eau, très présente en Bretagne. Chaque chapelle a sa fontaine. Souvent la chapelle est construite sur la source, comme au Folgoët. Les fontaines proviennent de l'autel, comme le prophétisait Ézéchiël (47).

- et la terre où partout le Christ en croix est présent. Jésus à la croisée des chemins, Jésus sculpte sur nos calvaires, par milliers, sur toute la Bretagne, avec son regard de souffrant miséricordieux. À Saint-Thégonnec et à Plougastel par exemple, Il sort victorieux du tombeau.

**La considération de la femme** dans la spiritualité bretonne. Les origines celtiques, mieux que la société gréco-latine, donne une grande place aux femmes : on parle de matriarcat breton. La femme est au centre de la famille. La déesse de la fécondité, Berc'hed, se retrouve en Irlande dans **sainte Brigitte de Kildare** et, en Bretagne, à Loperhet (quatorze chapelles dans le Finistère).

La déesse Anna prépare l'adoption, comme patronne, de la grand-mère de Jésus, **sainte Anne**, qui pour nous est pratiquement d'origine bretonne. En Bretagne, sainte Anne est très souvent représentée trinitaire, c'est-à-dire avec Marie et Jésus sur ses genoux. En Bretagne, sainte Anne mène à Marie qui mène à Jésus.

Le culte à Marie est très répandu : nos fontaines christianisées sont souvent consacrées à Marie. « Remed holl » (de tout remède) à Rumengol. Cette maternité de **Mari fille d'Anna, notre patronne, la rend très proche de nous.** Elle est devenue quelqu'un « d'ici », tellement elle est présente dans nos sanctuaires, oratoires, fontaines, etc.

Il nous faudrait parler aussi de l'importance, à la fois de la **Communion des Saints**, et de celle des **fideles trépassés**. Il y a un lien très fort en Bretagne. Cela vient aussi de l'ancienne religion. Rome a repris cette tradition en mettant la fête des morts juste après la fête de la Toussaint. En Bretagne, à force de prier pour nos défunts, nous avons confiance qu'ils rejoignent tôt ou tard nos saints. (*Source : Feiz e Breizh 2019*)